

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 43 (1902), p. 1-5

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1902__43__1_0

© Société de statistique de Paris, 1902, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>



JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 1. — JANVIER 1902.



I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1901.

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 16 octobre. — Nécrologie. — Récompenses. — Élection et présentation de nouveaux membres. — Présentation d'ouvrages par M. le Secrétaire général. — Lecture par M. Levasseur d'une étude de M. le D^r Lowenthal sur les procédés de la statistique sanitaire. — Discussion : MM. Levasseur, D^r Chervin, Schell, Mark, Dumont, Fernand Faure, D^r Papillon. — Élections pour le renouvellement partiel du Bureau et du Conseil.

La séance est ouverte à 9 heures et quart sous la présidence de M. Edmond Duval.

Le scrutin pour le renouvellement partiel du Bureau et du Conseil est immédiatement ouvert ; il sera fermé à 10 heures.

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre est adopté.

M. le Président fait part à la Société du décès de M. Calary, conseiller honoraire à la Cour de cassation, notre collègue depuis 24 ans, mais que la maladie tenait éloigné de nous depuis trop longtemps.

Mention est faite des diverses récompenses décernées par l'Académie des sciences morales et politiques à deux de nos collègues, dans sa séance publique annuelle du 7 décembre courant, en dehors d'une des médailles d'or du prix Audéoud, accordée à MM. Bellom et déjà citée (1), savoir : prix Léon Faucher de 3000 fr., à M. Flour de Saint-Genis, pour son ouvrage : *De la situation présente et de l'avenir de la grande, de la moyenne et de la petite propriété en France* ; prix Berger (4^e prix, 1000 fr.) à M. Gaston Cadoux pour son livre : *Les Finances de la Ville de Paris de 1798 à 1900*. Il y a lieu d'ajouter à ces récompenses une médaille d'or et diplôme de médaille d'or décernés à l'un de nos membres fondateurs, M. Jules Serret, d'Agen, par les Académies nationales des sciences, etc., de Bordeaux et de Toulouse, pour ses deux ouvrages : *Les Débordements de la Garonne* (2), *La Justice en Agenais*, et pour l'ensemble de ses travaux.

(1) Voir numéro de novembre 1901, p. 361.

(2) Voir numéro de novembre 1900, p. 358.

MM. Fournier, Fellner et Lang, présentés à la séance précédente, le premier comme membre titulaire, les deux derniers comme membres associés, sont élus à l'unanimité.

Sont présentés comme membres titulaires, pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance : sur la proposition de MM. des Essars et Fléchet, M. Pupin (Henry), 18, rue d'Aumale, et sur la proposition de MM. Neymarck et des Essars, MM. d'Anfreville, caissier principal de la Banque de France, et Yot, chef du service de la comptabilité à la même administration.

M. le Président fait part à la Société d'un certain nombre de lettres de statisticiens étrangers (Dr Mayr, le chef de la statistique hongroise, etc.) en réponse à la lettre qui leur annonçait le décès de M. Ad. Coste. Tous expriment leurs profonds regrets de cette mort prématurée.

M. le Secrétaire général présente à la Société les ouvrages suivants transmis par leurs auteurs : *La Statistique et l'Opinion*, par M. de Foville. Cette étude, dont la lecture, faite par l'auteur à la dernière session de l'Institut international de statistique, a obtenu un très vif succès, paraîtra dans un prochain numéro. — Conférence contradictoire faite le 28 octobre dernier à la chambre de commerce anglaise de Paris : *la France et le protectionnisme* (discours de M. Yves Guyot et réponse de M. Théry). — Mémoire présenté par le comité central des houillères, sur *la réduction à 8 heures de la journée du travail des mines*. — Le rapport du conseil fédéral suisse à l'Assemblée fédérale sur *la gestion et le compte de la régie des alcools*, pour 1900. Sont mentionnés ensuite les documents officiels dont on trouvera plus loin la liste (page 32).

L'ordre du jour appelle la communication d'une étude de M. le Dr Lowenthal, médecin à Anizy-le-Château (Aisne). Cette étude, qu'à la prière de l'auteur absent, M. Levasseur lit à la Société, n'est qu'un fragment d'un travail beaucoup plus étendu sur la dépopulation de la France. Elle a pour objet la critique des résultats publiés dans les relevés officiels de la statistique sanitaire.

M. Lowenthal porte surtout son attention sur le mode de détermination des causes de décès qui, suivant lui, sont incomplètement relevées. Il en trouve la preuve dans la proportion considérable des décès pour causes inconnues, en ce qui concerne certaines villes. Autant dans les grandes villes comme Paris, Lyon, Reims, où le travail est fait avec soin, cette proportion est restreinte, autant dans certaines autres cette proportion est élevée. Ce résultat est dû, suivant l'auteur, à des causes d'ordres très divers, dans le détail desquelles il entre. Il conclut en disant que l'importance respective des causes véritables de décès se trouve ainsi faussée.

En terminant cette communication, qui paraîtra dans un prochain numéro, M. Levasseur dit que l'auteur, en critiquant d'une manière parfois assez vive des documents officiels, fait néanmoins une œuvre de statisticien et qu'il y a lieu d'examiner de près, pour en tirer peut-être certaines améliorations. M. Levasseur ajoute que son attention n'avait pas encore été appelée sur certains des faits signalés par M. le Dr Lowenthal.

M. CHERVIN dit qu'en étudiant les statistiques nosographiques, il avait été frappé, comme le Dr Lowenthal, du peu de fréquence dans certaines villes des maladies évitables et qu'il est heureux d'en connaître la cause.

M. SCHELLE demande si on connaît mieux les causes des décès des hospitalisés.

M. le Dr CHERVIN ne le croit pas, les hospitalisés sont généralement des vieillards qui meurent sans qu'un médecin soit appelé à constater la cause des décès.

M. Lucien MARCH dit que les critiques du Dr Lowenthal ont pu facilement s'exercer parce que la statistique des villes est publiée dans le plus grand détail, ville par ville, ce qui appelle le contrôle des chiffres et constitue une garantie de sincérité. Les critiques portent sur deux points principaux et d'inégale importance.

D'une part, la proportion des décès dont on ignore la cause est considérable, au moins dans certaines communes. A cela, il n'y a, semble-t-il, d'autre amélioration à attendre que d'une meilleure interprétation de la loi du secret professionnel. D'ailleurs, le grand nombre des cas où la cause du décès est inconnue n'empêche

pas que la statistique a sa valeur, quoique susceptible de progrès, surtout avec le soin que l'on a d'indiquer explicitement à quelles catégories de population s'appliquent les décès dont la cause est constatée. D'autre part, certaines communes classent, sous la rubrique « *autres causes* », des décès probablement dus à des causes désignées sous d'autres rubriques. Ici, le fait est plus grave parce qu'il fausse le sens de la statistique.

Il faut que les municipalités portent dans la colonne réservée aux causes inconnues tous les décès dont la cause n'est pas *certaine*, quelque ennui qu'elles éprouvent à grossir encore l'importance de cette dernière rubrique.

M. LEVASSEUR partage l'opinion de M. March. Par contre, il lui semble qu'il suffirait d'établir une colonne pour la totalisation des décès dont la cause est connue. Les statisticiens se serviraient des chiffres de cette colonne pour calculer les rapports des totaux de décès relevant de chaque cause à l'ensemble des décès dont la cause est connue.

M. Arsène DUMONT dit que certainement notre mortalité est trop élevée, parce que, dans un certain nombre de communes où la natalité baisse, la mortalité se relève automatiquement par le vieillissement de la population.

Le Dr PAPILLON s'exprime dans les termes suivants : Ce mémoire ne pouvait être mieux adressé qu'à notre Société, pour lui signaler et lui montrer quelles lacunes présentent les statistiques des causes de décès, et combien nous sommes insuffisamment renseignés par nos bilans démographiques. De là, peut-être bien, notre forte mortalité, parce que nous n'avons pas la perception nette du nécessaire pour écarter les maladies évitables ; et peut-être aussi conviendrait-il d'en aviser les compétences administratives.

Nous jouissons d'un climat tempéré, nous possédons un sol fertile produisant tout ce qu'on lui demande, nous avons la natalité la plus faible de l'Europe et nous restons un pays à lourde mortalité ; c'est que, apparemment, la cause en est non pas dans la nature, mais dans les institutions.

Nos 38 000 000 d'habitants subissent, chaque année, une mortalité de 150 000 tuberculeux, alors que la Grande-Bretagne avec ses 41 000 000 d'habitants n'en perd que 60 000, et dans une proportion significative parce que les lois sanitaires ne sont ni identiques de par le *Self-Government*, ni, de par le caractère des races, aussi résolument appliquées. Sur 100 000 habitants, l'Angleterre en perd 80 ; l'Écosse 170 ; l'Irlande 200. L'Allemagne avec ses 56 000 000 *n'en perd plus que* 90 000. En France, depuis l'application du service militaire obligatoire, la tuberculose s'est trouvée essaimée dans les campagnes, et ainsi ont été formés des foyers nouveaux de tuberculose.

Dans toutes les nations de l'Europe, la tuberculose a reculé ; en France, elle s'est étendue, parce que, dans toute l'Europe, le fléau de l'alcoolisme a rétrogradé ; en France, seulement, il s'est accru ; et, voyez les résultats :

Entre deux recensements, la tuberculose *en France augmentait* de 68 pour 100 000 habitants, alors qu'*en Allemagne elle diminuait* de 109 pour 100 000 habitants, soit un écart de 177 pour 100 000 ; ce qui nous donne le chiffre stupéfiant de 68 000 existences que, pour la tuberculose seulement, nous pouvons et devrions, chaque année, économiser.

Ce n'est pas tout. Il y a encore la *fièvre typhoïde*, maladie très évitable et quiemporte chaque année 10 000 à 12 000 jeunes gens, à la veille de produire : la *variolo*, en France, 3 000 ; en Allemagne, quelques unités seulement. La *rage* n'existe plus en Angleterre ; tout chien trouvé sans muselière est sacrifié, et tout chien venant du continent reste soumis, aux frais de l'importateur, à une quarantaine de six mois. Citons également les *fièvres éruptives*, causées en grande partie par la non-désinfection des locaux et des vêtements, et que nous pourrions assez facilement éviter ou au moins enrayer dans leur extension. Il y a encore la *syphilis* frappant de stérilité ou ne produisant qu'une descendance avariée, etc., etc.

Si l'on veut bien considérer que la *vacuité* d'un homme d'âge moyen représente une valeur de 5 000 francs, nous perdons annuellement, par nos négligences

sanitaires, un capital humain de 400 000 000 de francs, sans compter la dilapidation des activités humaines par une surcharge de maladies

En France, nous possédons aussi, comme l'Allemagne et comme l'Angleterre, des lois excellentes ; mais elles restent inappliquées, parce que, en dehors des maladies catégorisées dans les statistiques, il y a un mal que la nomenclature internationale n'a point cataloguée, probablement parce qu'il est national. C'est le mal électoral des cabarets ou débits, en nombre illimité, et auxquels on n'ose même pas appliquer la licence municipale, parce qu'on considère que ces producteurs de l'alcoolisme sont des négociants comme les autres. Les chiens se promènent en contribuables libres et insuffisamment taxés. Les revaccinations ne se pratiquent qu'exceptionnellement. Le service des eaux d'alimentation est entre les mains d'un ingénieur ; à Berlin, le directeur est un hygiéniste. Contre l'extension de la tuberculose, nous avons bien une loi sur les logements insalubres, mais mal faite et paralysée par des intérêts locaux. Les vacheries ne sont pas surveillées. On a oublié les porcheries ; on laisse subsister les tueries particulières. Enfin, après 17 ans d'élaboration, les Chambres viennent d'aboutir à une loi sur la protection de la santé, loi qui restera inappliquée, personne n'ayant mission pour la faire exécuter, et si l'on en charge les préfets, ce ne seront plus alors des questions d'hygiène mais des questions de convenance qui décideront. A l'étranger, ces questions sont simplement sanitaires ; de là, des organismes spéciaux et indépendants pour le grand bien du pays.

L'Angleterre, après les ravages du choléra en 1831, voulut connaître son inventaire social et décida la centralisation de l'administration des pauvres (*Poor Law Union*), et l'institution d'une statistique régulière (*Registrar General*) ; puis des séries de lois se sont succédé ; notamment, en 1848, fut établie une autorité sanitaire gouvernementale, le *General Board of Health* qui, pour ne pas troubler les autorités locales, le *Self-Government*, n'intervenait que demandé ou lorsque la mortalité dépassait 23 pour 1 000. En 1875, fut promulgué le *Public Health Act*. Toute localité appartient à une circonscription sanitaire, *Local Board of Health*, et toutes ces circonscriptions dépendent d'une administration centrale, le *Local Government Board*, qui se compose de neuf directions et qui, rien que pour l'Angleterre et le pays de Galles, comporte 1 600 médecins, *Medical Officers* ; 1 200 officiers de police, *Inspectors of nuisances* ; 500 ingénieurs sanitaires, *Surveyors* ; plusieurs centaines de chimistes-experts, *Analysts*. Avec cette organisation la mortalité est tombée au-dessous de 20, alors qu'en France elle oscille de 22 à 23.

En Allemagne, la Prusse méthodique et pratique a un *ministère des cultes et des affaires médicales*. En Alsace-Lorraine, dite pays d'empire, le président supérieur personnifiant le gouvernement personnel est le chef sanitaire ; mais il a près de lui un conseiller médical qui a le droit d'initiative, c'est-à-dire l'autorité effective parce qu'elle est l'autorité agissante.

En France, les attributions et les responsabilités sont éparpillées en trois ministères : Intérieur, Commerce et Agriculture. Tous ces services devraient être centralisés en une sorte de sous-secrétariat avec une organisation hiérarchisée, autonome, de médecins sanitaires. Il y aurait alors des responsabilités morales, et nous ne recevions plus des statistiques de causes de décès se présentant sous les deux catégories : *causes inconnues et autres causes*.

M. Fernand FAURE dit qu'il serait utile de soumettre à M. le directeur de l'hygiène publique au ministère de l'intérieur le travail de M. le Dr Lowenthal, car il serait intéressant de pouvoir répondre par certaines explications à la communication qui vient d'être faite.

M. le Président partage cette opinion et veut bien se charger, avec M. Levasseur, qui y consent, de se mettre en relations à ce sujet avec M. le Directeur de l'hygiène publique.

Le scrutin pour le renouvellement partiel du Bureau et du Conseil, fermé à 10 heures, est dépouillé par MM. Lucien March et Gaudin. M. le Président en proclame les résultats. Nombre de votants : 40 ; majorité absolue 21.

Obtiennent : pour la présidence, M. Émile Mercet, 39 voix ; pour la vice-présidence, M. Pierre des Essars, 39 voix ; pour les fonctions de membres du Conseil, M. Delatour, 39 voix ; M. Salefranque, 38 voix.

En conséquence, M. le Président proclame :

Président pour 1902, M. Emile Mercet ; vice-président, pour trois ans, M. Pierre des Essars ; membres du Conseil pour trois ans, MM. Delatour et Salefranque.

L'ordre du jour de la séance du 15 janvier est fixé comme suit :

1° Installation du nouveau Président ;

2° L'état de la population par la combinaison des relevés de l'état civil, par M. Lucien March ;

3° Résultat du grand programme de 1879, en ce qui concerne les chemins de fer, par M. Schelle.

La séance est levée à 10 heures 3/4.

Le Secrétaire général,
E. FLÉCHEY.

Le Président,
E. DUVAL.
